Documents à fournir pour l’octroi de la prime communale pour un système économiseur d’énergie.

* Lettre de demande au Collège des échevins (préciser l’adresse, le numéro de compte pour le versement de la prime et un numéro de téléphone).
* Une description de l’installation (offre de l’installateur ou devis, copie des schémas électriques validés par un organisme agréé).
* La (les) facture(s) de l’installation.
* Une photo de l’installation (toiture et façade de la maison).
* La (les)preuve(s) de payement (copie des extraits de compte prouvant le payement de la (des) facture(s)).
* Pour les installations qui bénéficient d’une prime de la Région wallonne (solaire thermique, pompe à chaleur, chauffage géothermique), fournir une copie de la promesse d’octroi de la prime régionale.

Documents à envoyer à Monsieur Olivier Fagnant, agent traitant.

olivier.fagnant@manhay.org